

Expansion des exportations—Loi

Ce projet de loi concerne une société de la Couronne. Nous avons souvent discuté à la Chambre de l'opportunité ou de l'inopportunité de créer des sociétés en plus de celles qui existent déjà. Sauf erreur, cette société existe déjà, mais les sociétés de la Couronne et leur rôle dans notre régime gouvernemental ont été critiqués. Pourtant, nous constatons que le nombre de sociétés de la Couronne s'est multiplié depuis quelques années. Le fait que le gouvernement essaie continuellement d'élargir les pouvoirs de ces sociétés de la Couronne et de ne plus donner au Parlement l'occasion ni le droit de critiquer les activités des sociétés, et la façon dont le gouvernement gouverne le pays, me préoccupent beaucoup. Comme on l'a déjà dit au cours du débat, ce genre d'opposition a été exprimée dans le passé non seulement par des députés de l'opposition mais aussi par plusieurs vérificateurs généraux. Ces derniers ont déclaré dans leurs rapports successifs qu'ils étaient fortement préoccupés au sujet des pouvoirs de plus en plus étendus que l'on confère aux sociétés de la Couronne et par le fait que ces sociétés sont soustraites à l'autorité du Parlement et qu'elles n'ont plus aucun compte à rendre, ou presque, aux représentants élus du peuple canadien.

● (1230)

On a dit que ces sociétés de la Couronne constituent un État dans l'État. Un de mes collègues a déclaré ce matin qu'il s'agissait d'un gouvernement supplémentaire. Il me semble que le gouvernement commet un acte non seulement blâmable mais immoral en tentant d'empêcher le Parlement de s'opposer à des décisions qui, nous en sommes fermement convaincus, sont contraires aux meilleurs intérêts des Canadiens.

Voyons ce que disent les motions à l'étude. La motion n° 3 est la suivante:

Qu'on modifie le projet de loi C-110, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, à l'article 5, en retranchant les lignes 26 à 29, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«11.(1) Le capital autorisé de la Société est d'un milliard et cent dollars, réparti en dix millions et une actions d'une valeur au pair de cent dollars chacune.»

La motion n° 5 dit ceci:

Qu'on modifie le projet de loi C-110, Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations, à l'article 7, en retranchant les lignes 42 à 44, page 3, et les lignes 1 et 2, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«14. Le total non remboursé des emprunts de la Société faits en application des articles 12 et 13 ne doit pas dépasser le montant égal à dix fois le total du capital versé et de l'excédent dans le compte de capital de la Société.»

Nous avons proposé ces motions parce que nous sommes inquiets à l'idée de permettre aux sociétés de la Couronne le droit de dépenser davantage et peut-être d'accroître le déficit dans des proportions irréalistes. Je reviens à la question de la responsabilité financière. Je suis certain que dans l'ensemble du pays, les Canadiens ont le sentiment que le gouvernement lui-même fait preuve d'irresponsabilité dans le financement de ses activités, qu'il n'en fait qu'à sa tête et qu'il semble croire qu'aucune limite ne devrait être imposée au gouvernement au pouvoir.

Quand je rencontre mes électeurs, leurs principales objections portent sur le déficit énorme qui représente un très lourd

fardeau non seulement pour la génération actuelle mais aussi pour les prochaines générations, un fardeau que les Canadiens seront incapables de porter sur leurs épaules. On me répète constamment que nous hypothéquons l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, qui devront réparer les pots cassés et rembourser les dettes que le gouvernement continue d'accumuler.

Nous ne sommes pas contre l'existence de la Société pour l'expansion des exportations en soi, nous croyons que cette société de la Couronne est valable et qu'elle assume ses responsabilités à plusieurs égards. Mais sa crédibilité est très fragile. Ce que nous voulons, c'est faire en sorte qu'il n'y ait plus aucun doute possible, qu'il soit évident que cette société s'acquitte ostensiblement de ses responsabilités et qu'elle rende des comptes au sujet de ses activités. Nous faisons ces recommandations et avançons cette argumentation parce que nous cherchons à blanchir la réputation d'un organisme qui accomplit du bon travail et qui doit continuer de le faire dans l'intérêt de la population canadienne.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat du projet de loi C-110 à l'étape du rapport, plus exactement cette fois des amendements présentés par mon collègue le député de Missis-sauga-Sud (M. Blenkarn), c'est-à-dire les motions nos 3 et 5.

Aujourd'hui, le gouvernement demande à la Chambre, au Parlement qui est censé avoir la garde des cordons de la bourse, de l'argent versé au Trésor par les contribuables, de donner à la Société pour l'expansion des exportations la haute main sur plus de 62 milliards de ces fonds. Et ce sont les contribuables en fin de compte qui seraient responsables de cet argent. Le gouvernement demande que la Société pour l'expansion des exportations et le cercle fermé de ceux qui dans ce gouvernement libéral détiennent les portefeuilles aient la haute main sur plus de 62 milliards de dollars. Cependant, les contribuables n'ont absolument pas de moyens de savoir ce qu'on fait de cet argent, comment il est dépensé ou gaspillé. Le Parlement sera sans pouvoir pour autoriser les dépenses de la SEE. Il n'y aura aucune obligation pour le gouvernement de rendre des comptes au Parlement quant à l'emploi de cet argent. C'est de cela essentiellement qu'il s'agit en ce moment.

Le gouvernement demande au Parlement de porter de un à deux milliards le capital autorisé de la SEE. Il demande à la Chambre de porter de 3.5 à 10 milliards les frais d'assurance de prêts à risque élevé. Il demande à la Chambre de porter de 2.5 à 10 milliards le montant des prêts et des avals que peut consentir la Société pour l'expansion des exportations.

Il est arrivé quelquefois à la Chambre que des membres de mon parti parlent d'un certain niveau d'efficacité auquel, selon eux, peuvent atteindre des sociétés de la Couronne. Et je suis contraint de me ranger à leur avis. Il est certain qu'il existe des sociétés de la Couronne très efficaces et des fonctionnaires fort dévoués aux intérêts du Canada. Mais, dans beaucoup de sociétés de la Couronne, on use et on abuse à mauvais escient des pouvoirs qui leur sont confiés.